

OMYAGUE
LE SALON DU
CADEAU D'AFFAIRES
D'EXCEPTION
RÉSERVÉ AUX PROFESSIONNELS



25-26
SEPTEMBRE 2024

CARROUSEL DU LOUVRE
99 RUE DE RIVOLI, 75001 PARIS

Découvrez
+130 marques

 **S'INSCRIRE**

+4,1 points de PIB depuis 1989

Dérive du déficit public : responsabilités partagées

Pour déterminer la responsabilité d'un gouvernement, il faut corriger le déficit public de l'impact des fluctuations du PIB



*Mécomptes publics,
François Ecalle*

Le déficit public était égal à 5,5 % du PIB en 2023 et les partis politiques s'en rejettent souvent la responsabilité en mettant en évidence son évolution, ou celle de la dette publique, au cours de telle ou telle période. Ce faisant, ils oublient que le déficit peut augmenter ou diminuer parce que la croissance du PIB a été particulièrement faible ou forte. Pour déterminer la responsabilité d'un gouvernement, il faut corriger le déficit public de l'impact des fluctuations du PIB, estimer ce que les économistes appellent le déficit structurel et voir comment il a évolué.

“Le déficit peut augmenter ou diminuer parce que la croissance du PIB a été particulièrement faible ou forte”

Outre la fragilité de son calcul, la variation du solde structurel d'une année à l'autre a toutefois pour inconvénient de ne pas pouvoir être décomposé entre les mesures de hausse ou de baisse des prélèvements obligatoires, d'une part, et des dépenses publiques, d'autre part. Il est donc préférable d'utiliser une autre mesure, “l'effort structurel” réalisé sur cette période, qui est l'indicateur central des nouvelles règles budgétaires européennes. Celui-ci peut en effet être décomposé en un effort sur les recettes (les hausses d'impôts ou de cotisations) et un effort sur les dépenses (les économies sur les dépenses). Un effort structurel négatif contribue à accroître le déficit. Il est possible d'estimer cet effort structurel pour chaque année de 1989 à 2023, et de regrouper les efforts annuels par législature.

Il apparaît d'abord que les mesures nouvelles de hausse ou de baisse des prélèvements obligatoires et des dépenses publiques prises de 1989 à 2023 ont accru le déficit de 4,1 points de PIB au total.

L'effort structurel par législature

L'effort structurel n'a en effet été positif (favorable à la réduction du déficit) que pendant deux législatures : celle de 1993-1997 (à hauteur de 2,3 points de PIB) et celle de 2012-2017 (1,7 point). Il a en revanche été très négatif pendant les législatures 1989-1993 (- 2,3 points de PIB), 1997-2002 (- 1,7 point), 2007-2012 (- 2,0 points) et 2017-2022 (- 1,5 point si on ajoute 2023 à cette législature.) Il a été négatif mais moins nettement dans les années 2002-2007 (- 0,7 point).

De 1989 à 2023, l'effort sur les dépenses a été très négatif (- 5,2 points de PIB), alors que l'effort sur les recettes a été positif (+ 1,1 point de PIB). Cela signifie que la progression des dépenses publiques a été trop forte au regard de la croissance du PIB et que les hausses, pourtant importantes, des impôts et cotisations sociales n'ont pas suffi pour la compenser.

L'effort de maîtrise des dépenses n'a été positif que sur les périodes 1997-2002 et 2017-2023. Cela peut surprendre pour cette dernière période mais s'explique par la suppression du CICE, qui est une dépense publique en comptabilité nationale, comme tous les crédits d'impôt. Cet effort sur les dépenses a été fortement négatif sur les périodes 1989 à 1993 et 2002 à 2012.

Les épisodes de hausse et de baisse des prélèvements obligatoires ont alterné, avec notamment deux périodes marquées par une forte augmentation (1993-1997 et 2012-2017) et deux autres marquées par une forte diminution (1997-2002 et 2017-2023).

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalle.

[S'inscrire à la newsletter Économie Politique](#)

A lire également

[Mécomptes publics - les chroniques de François Ecalle](#)

Publié le 18/09/2024

Catégories :

Economie / Mécomptes publics /

Réutiliser cet article

Cet article est une œuvre protégée. Son utilisation donne lieu à des droits d'exploitation et de rediffusion interne et externe. [Nous consulter](#).